

FICHE DE POSTE A PROFIL

POSTE A MISSIONS SPECIFIQUES

Enseignant Référent

Coordinateur cellule auxiliaire de vie scolaire (AVS)

Contexte d'exercice : Sous l'autorité de l'IEN-ASH

Le poste est incompatible avec l'exercice des fonctions à temps partiel.

Conditions pour être affecté à titre définitif :

Etre titulaire du CAPA-SH ou du CAPSAIS

Compétences spécifiques et ou spécificités de la mission :

Participer à l'élaboration des contenus du plan de formation des AVS dans le cadre du cahier des charges académiques et assurer la coordination de cette formation.

Mettre en place les AVS dans les établissements scolaires à réception des notifications MDPH.

Articuler les besoins d'AVS avec les moyens disponibles sur les secteurs concernés.

Travailler en étroite collaboration avec les enseignants référents du département, les chefs d'établissement du 2nd degré et les services académiques (en lien avec le Secrétaire Général).

Se doter d'outils de gestion permettant de faciliter l'accès aux informations rapidement.

Participer au recrutement des AED à mission d'AVS handicap.

Avoir de solides connaissances des différents types de handicap et des établissements médico-sociaux.

Maîtriser le fonctionnement de la MDPH et les articulations avec l'éducation nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005.

Modalités de sélection et commission :

La commission est composée de deux membres au moins. La composition ci-après est donnée à titre indicatif : l'inspectrice de l'éducation nationale ASH et l'enseignant référent chargé des AVS. Un expert peut être sollicité en sus.

Cette commission émet un classement au regard des connaissances de la fonction envisagée et au regard de la capacité d'écoute et d'analyse sur le parcours professionnel. Les capacités de maîtrises des outils informatiques constituent un incontournable. Ce classement est présenté à l'inspecteur d'académie qui arrête l'affectation après avis de la CAPD.